Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des détenteurs d'actions ordinaires et à l'assemblée extraordinaire des détenteurs d'actions privilégiées de premier rang 2023 et avis de disponibilité des documents relatifs à l'assemblée

Avis de convocation aux assemblées

La santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos employés, de nos clients et de nos collectivités sont une priorité absolue. Malgré l'amélioration de la situation entourant la COVID-19 depuis notre assemblée annuelle 2022, nous pourrions songer à tenir uniquement des assemblées virtuelles vu la nature toujours imprévisible de la COVID-19 et les protocoles pouvant être recommandés par les autorités et les organismes sanitaires ou notre directeur médical.

Quand

Le mercredi 5 avril 2023
9 h 30 (heure du Centre)

Où

Par webdiffusion en direct en ligne à l'adresse :
web.lumiagm.com/421160152
Mot de passe : **rbc2023** (sensible à la casse)

En personne :
Hôtel Delta Bessborough
601 Spadina Crescent East
Saskatoon (Saskatchewan)

Veuillez visiter notre site Web à **rbc.com/investisseurs**, où vous trouverez l'information la plus à jour sur la façon d'assister aux assemblées.

Vous devez prévoir au moins 15 minutes pour vous connecter à l'assemblée en ligne pertinente et procéder à votre inscription.

Voir les pages 15 et 16 de la circulaire de sollicitation de procurations 2023 (circulaire) pour plus de détails sur la façon d'assister aux assemblées.

Questions à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle et extraordinaire des détenteurs d'actions ordinaires

À l'assemblée, les actionnaires seront appelés à :

1. Recevoir nos états financiers pour les exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021 et les rapports de l'auditeur s'y rapportant , lesquels sont inclus dans notre rapport annuel 2022 (voir la page 7 de la circulaire)
2. Élire les administrateurs (voir la page 7 et les pages 18 à 25 de la circulaire)
3. Nommer notre auditeur (voir les pages 7 et 57 de la circulaire)
4. Se prononcer sur notre approche en matière de rémunération de la haute direction (voir la page 7 et la section Rémunération de la haute direction aux pages 62 à 111 de la circulaire)
5. Étudier une résolution ordinaire visant à approuver une modification au régime d'options d'achat d'actions de la banque afin de prolonger la période d'exercice des options d'actions qui expirent pendant une période d'interdiction ou peu après (voir les pages 7 et 8 de la circulaire)
6. Étudier une résolution extraordinaire visant à approuver une modification à l'alinéa 1.1.2 du règlement trois en vue d'augmenter la contrepartie globale maximale des actions privilégiées de premier rang et de modifier cette contrepartie afin d'inclure seulement les actions privilégiées de premier rang en circulation à tout moment (voir les pages 8 et 9 de la circulaire)
7. Étudier les propositions d'actionnaires figurant à l'annexe A de la circulaire qui sont dûment présentées à l'assemblée et
8. Délibérer sur toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

Question à l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire des détenteurs d'actions privilégiées de premier rang

À l'assemblée, les détenteurs d'actions privilégiées de premier rang seront appelés à :

1. Étudier une résolution extraordinaire visant à approuver une modification à l'alinéa 1.1.2 du règlement trois en vue d'augmenter la contrepartie globale maximale des actions privilégiées de premier rang et de modifier cette contrepartie afin d'inclure seulement les actions privilégiées de premier rang en circulation à tout moment (voir les pages 10 et 11 de la circulaire)

Procédure de notification et d'accès

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, et aux termes d'une dispense de l'obligation en matière de sollicitation de procurations reçue de la part du Bureau du surintendant des institutions financières, nous utilisons la procédure de notification et d'accès pour transmettre notre circulaire à nos actionnaires inscrits et non inscrits (propriétaires véritables). Nous utilisons également cette procédure pour transmettre notre rapport annuel à nos actionnaires non inscrits (propriétaires véritables).

Cela signifie qu'au lieu de recevoir une copie papier de la circulaire et du rapport annuel (les documents relatifs à l'assemblée), vous recevez le présent avis expliquant comment accéder à ces documents en ligne. Cet avis vous indique aussi au verso comment demander une copie papier des documents relatifs à l'assemblée si vous le préférez.

Vous trouverez ci-joint un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote qui vous permettra d'exercer les droits de vote que vous confèrent vos actions.

En vue de l'assemblée extraordinaire des détenteurs d'actions privilégiées de premier rang, nous transmettons un avis expliquant comment accéder aux documents relatifs à cette assemblée en ligne ainsi qu'un formulaire d'instructions de vote à chacun des détenteurs d'actions privilégiées de premier rang, y compris ceux ayant indiqué ne pas souhaiter recevoir ces documents.

Comment accéder aux documents relatifs à l'assemblée

- Sur le site Web de la Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare) : **envisionreports.com/RBC2023FR**
- Sur notre site Web : **rbc.com/investisseurs**
- Sur SEDAR : **sedar.com**
- Sur EDGAR : **sec.gov/edgar.shtml**

La procédure de notification et d'accès est bénéfique pour l'environnement puisqu'elle réduit la consommation de papier et d'énergie.

Comment voter

Vous pouvez voter de deux façons : par procuration ou encore à l'assemblée pertinente en ligne ou en personne.

À moins que vous n'ayez l'intention de voter à l'assemblée, veuillez voter le plus tôt possible au moyen du formulaire de procuration ou du formulaire d'instructions de vote ci-joint afin que les droits de vote attachés à vos actions ordinaires ou à vos actions privilégiées de premier rang de RBC puissent être exercés à l'assemblée pertinente. Computershare, notre agent des transferts, doit avoir reçu votre vote au plus tard à 13 h (heure de l'Est) le lundi 3 avril 2023.

Vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Veuillez conserver votre formulaire actuel pour exercer les droits de vote que vous confèrent vos actions.

Si vous souhaitez assister et voter à l'une des assemblées, vous DEVEZ suivre quelques étapes additionnelles.

Des instructions de vote détaillées sont données aux pages 11 à 14 de la circulaire.

Nous vous invitons à lire la circulaire avant de voter.

Comment demander une copie papier des documents relatifs à l'assemblée

Vous pouvez demander une copie papier des documents relatifs à l'assemblée sans frais dans l'année qui suit la date du dépôt de la circulaire sur SEDAR comme suit :

Avant les assemblées		Après les assemblées
Actionnaires non inscrits (propriétaires véritables)	Rendez-vous à **proxyvote.com** ou composez le 1-877-907-7643 (Canada/États-Unis) ou le 303-562-9306 (appels internationaux) et saisissez votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote.	Composez le 1-866-964-0492 (Canada/États-Unis) ou le 514-982-8714 (appels internationaux) ou écrivez à l'adresse **service@computershare.com** avec la ligne d'objet suivante : « RBC – Demande visant les documents relatifs à l'assemblée ».
Actionnaires inscrits	Composez le 1-866-962-0498 (Canada/États-Unis) ou le 514-982-8716 (appels internationaux) et saisissez votre numéro de contrôle à 15 chiffres indiqué sur votre formulaire de procuration.	

Afin que vous receviez les documents relatifs à l'assemblée avant la date limite pour voter et la date des assemblées, votre demande doit nous parvenir au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le lundi 20 mars 2023. Les documents relatifs à l'assemblée vous seront alors envoyés dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si vous présentez votre demande après les assemblées, ces documents vous seront envoyés dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande. **Prenez note que vous ne recevrez pas d'autre formulaire d'instructions de vote ou formulaire de procuration.**

Qui joindre si vous avez des questions au sujet de la procédure de notification et d'accès ou des assemblées

Veuillez appeler Computershare au 1-866-586-7635 (Canada/États-Unis) ou au 514-982-7555 (appels internationaux).

Inscription à la transmission électronique

Vous pouvez recevoir par courriel les documents destinés aux actionnaires, y compris le présent avis ainsi que le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote. La transmission électronique réduit la consommation de papier et d'énergie et est plus rapide que la poste.

Actionnaires non inscrits (propriétaires véritables)

Inscrivez-vous à **proxyvote.com** à l'aide du numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote ou, après les assemblées, communiquez avec votre intermédiaire.

Actionnaires inscrits

Inscrivez-vous à **voteendirect.com** à l'aide du numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire de procuration ou à **centredesinvestisseurs.com/rbc** en cliquant sur le bouton « Recevez vos documents par voie électronique ».

® / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada.